Ondes URBAINES

Mercredi 24 Octobre 2007 - n°391

Tourisme - Tourisme urbain - Premiers résultats d'une enquête européenne
Economie - Tournée du Garde des Sceaux - Suppressions d'un tribunal d'instance sur deux et d'un tiers des tribunaux de commerce

Transport - Désenclavement de la France et infrastructures de transports
Economie - Recensement de la population - L'Insee précise la méthodologie

TOURISME

Tourisme urbain - Premiers résultats d'une enquête européenne

Réalisée par Novatris à la demande d'Odit France et de ses partenaires la FMVM et la DIACT, l'enquête sur les pratiques et attentes des touristes français et étrangers dans les villes françaises a été menée fin 2006. Elle visait à mieux connaître les pratiques et attentes des touristes en ville, français et étrangers (Italiens, Espagnols, Anglais, Allemands, Belges). La FMVM a publié à l'occasion des 3èmes assises, une synthèse des résultats, en attendant la parution en fin d'année de la publication de l'ensemble des résultats par Odit France.
Ondes Moyennes revient sur les principaux résultats de cette enquête.

La ville française, quelle que soit sa taille, attire un grand nombre de visiteurs européens aux profils diversifiés.
Cette attraction est exercée par l\'espace urbain lui-même et également par la multitude des activités qui sont proposées dans la ville-centre, mais au-delà, dans ses environs. En effet, la motivation de visite s\'inscrit le plus souvent dans un territoire plus large que la ville-centre et ce, pour près de la moitié des villes concernées par l\'enquête.
Au dela de ces atouts touristiques, la ville est appréhendée dans sa globalité. Nombre de visiteurs privilégient par exemple la balade à pied à tout autre mode de transport (53% des Allemands et 54% des Belges, qui sont les touristes les plus piétons) : c\'est un élément important à prendre en compte tant dans l\'offre touristique que dans la communication de la ville en direction de ses visiteurs.
Autre constat, les européens qui visitent les villes françaises, sont dans une forte proportion frontaliers (36% des Allemands et 33% des Espagnols).
De plus, l\'urbain attire l\'urbain : les habitants des métropoles urbaines sont fréquemment des visiteurs de villes. La taille de la ville a également son importance dans les pratiques touristiques ; ainsi on observe que les visiteurs des villes moyennes sont plus fréquemment des habitants de villes de taille équivalente.
La ville française constitue un espace touristique très apprécié avec une note moyenne de 5 sur une échelle de 1 à 7.
La ville se découvre seul, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des professionnels ou de réserver. Connaître la ville implique de s'imprégner de son ambiance. L'information, la publicité et les professionnels du tourisme ne sont des moyens de connaissance de la ville que dans de faibles proportions en particulier pour les Français, mais aussi pour les autres nationalités.

Les pratiques des touristes sont très variées : l'excursion est majoritaire, mais la proportion de séjours n'est pas négligeable. Si les visites se font majoritairement l'été, elles sont néanmoins fréquentes au printemps et à l'automne. Les modes d'hébergement sont très diversifiés : de l'hébergement familial à l'hôtel en passant par le camping. Les activités pratiquées sont multiples et variées en fonction de la ville elle-même, de ses environs, mais aussi du profil du visiteur.

Cinq profils de visiteurs dans les villes moyennes
Les visiteurs des villes moyennes se répartissent en cinq groupes :
Les « pro culture »
Ils représentent 13% de l\'ensemble des visiteurs des villes françaises. Les principales motivations qui les caractérisent sont de visiter une ville en particulier (52%) et notamment la ville-centre, mais essentiellement dans l'objectif de visiter un monument touristique (39%).
Les touristes « pro culture » visitent en priorité les villes avec un patrimoine et restent focalisés sur cet aspect. Les autres centres d'intérêt de la ville s'avèrent peu attractifs à leurs yeux. Les visiteurs « pro culture » sont parmi les plus satisfaits des villes françaises en général. Il s'agit d'actifs (80%), qui sont Anglais (26%), Italiens (19%) ou Espagnols (17%).
Les « pro nature »
Ils représentent 12% de l\'ensemble des visiteurs. Les principales motivations qui les caractérisent sont de visiter un site touristique (37%) et d'aller à la découverte de la nature (34%).
« Réfractaires » à la ville, ils sont à la recherche de la nature et du contact avec les habitants. La ville est juste une étape dans leur parcours, elle n'est pas une destination en soi. Dans ce contexte, ils s'avèrent plutôt intéressés par

les villes peu connues.
Ils sont Belges francophones (24%), Espagnols (24%), Italiens (20%).
Cette catégorie de visiteurs est constituée d'hommes (65%) et de seniors âgés de 50 à 70 ans (44%). Elle comprend aussi davantage de personnes résidant en milieu rural (33%).

Les « flâneurs pro pratimoine »

Ils représentent 11% de l\'ensemble des visiteurs. Leur motivation est de visiter une ville en particulier (50%).
Cette catégorie de touristes est composée d'urbains qui s'avèrent plus proches des villes peu connues que des grandes villes. Ils aiment en particulier découvrir la ville en se promenant au hasard, et apprécient les moments festifs ainsi que le patrimoine des villes.
Ces visiteurs se montrent globalement plus satisfaits des villes françaises que les autres catégories de touristes. Ils sont Anglais (41%), Belges francophones (20%), Espagnols (19%), Italiens (17%).

Les « réseaux - conviviaux »

Ils représentent 9% de l'ensemble des visiteurs et vont rendre visite à la famille, à des amis (70%) ; ils pratiquent également des activités spécifiques : ils vont à la mer (45%), aux sports d'hiver, etc.
Ils se différencient des autres catégories de touristes par leur ouverture à la ville, leur curiosité et leur côté festif. La ville est une motivation en soi, les visiteurs « réseaux - conviviaux » tirent profit de leur réseau relationnel pour pratiquer des activités touristiques.
98% de ces visiteurs sont des Français. La catégorie des visiteurs « réseaux - conviviaux » est constituée de femmes (58%), d'inactifs (33%), de jeunes de 18 à 25 ans (21%).

Les « famille et quotidien »

Ils représentent 8% de l'ensemble des visiteurs. Ils rendent visite à la famille ou à des amis (66%) ; vont à la mer (43%) ; découvrent la nature (34%).
La ville est surtout pour eux source de liens de parenté ou d'amitié. Mais, la ville est aussi attractive avant tout par sa proximité avec d'autres lieux d'évasion tels que la mer ou la nature. Les visiteurs « famille et quotidien » s'avèrent être la catégorie de touristes la moins satisfaite des villes françaises.
91% de ces visiteurs sont des Français. Cette catégorie de visiteurs est d'avantage constituée de femmes (58%) et de jeunes âgés de 18 à 25 ans (22%).

Trois familles de villes moyennes

Comme pour les visiteurs, une analyse statistique variée a été conduite et six groupes de villes visitées ont été identifiés : « villes tout en un » (24% des villes visitées), « villes marathon » (23%), « espaces complets » (22%), « espaces authentiques » (19%), « villes au singulier » (8%), « espaces ressourçants » (4%).
Trois de ces groupes concernent plus particulièrement les villes moyennes.

Les villes « espaces complets »

Elles représentent 22% des villes visitées et concernent à la fois des villes moyennes et des grandes villes. Ces villes « espaces complets » proposent une multitude d'activités, dans la ville elle-même et aussi dans ses environs. Elles se caractérisent, et sont appréciées, pour leur authenticité et la variété des activités proposées (culture, détente, shopping).
Les villes moyennes les plus emblématiques de cette catégorie sont : Carcassonne, Biarritz, Béziers, Arles, Beaune, Concarneau, Vannes, Cahors…

Les « villes au singulier »

Elles représentent 8% des villes visitées. Les villes « au singulier » offrent des activités principalement dans la ville-centre. Elles sont appréciées pour leur caractère festif ainsi que pour les activités de détente et de shopping qu'on peut y pratiquer.
La catégorie des villes « au singulier » est exclusivement constituée de villes moyennes.
Les villes moyennes les plus emblématiques de cette catégorie sont : Calais, Haguenau, Montélimar, Maubeuge, Mâcon, Niort.

Les « espaces ressourçants »

Elles représentent 4% des villes visitées. La catégorie des villes « espaces ressourçants » est constituée de territoires qui se caractérisent par la présence d'activités de détente et de plein air à pratiquer dans la ville et à proximité. La ville-centre est appréciée pour son ambiance, son patrimoine culturel.
Cette catégorie comprend uniquement des villes moyennes. Les plus emblématiques de cette catégorie étant : La Rochelle, Hyères, Arcachon, Grasse, Angoulême, Martigues, Nevers.

ECONOMIE

Tournée du Garde des Sceaux - Suppressions d'un tribunal d'instance sur deux et d'un tiers des tribunaux de commerce

En déplacement vendredi et samedi derniers en Aquitaine, puis en Normandie, Rachida Dati, ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté ses schémas de réorganisation de la carte judiciaire.
Globalement, les suppressions envisagées depuis le début des annonces s'orientent sur la suppression d'un peu moins d'un tribunal d'instance sur deux et d'un tribunal de commerce sur trois dans le ressort des cours d'appel visitées.
Pour sa visite sur Rouen, Rachida Dati a annoncé vouloir aborder le dossier des aides juridictionnelles d'ici à la fin de l'année et revoir la représentation obligatoire dans certains contentieux, représentation qui pourrait être augmentée.

Aquitaine

Dans les ressorts de cette région (cours d'appel de Bordeaux et de Pau) 15 tribunaux d'instance et 5 tribunaux de commerce vont être supprimés.
- TI supprimés pour la cour d'appel de Bordeaux : Ruffec, Confolens, Barbezieux-Saint-Hilaire, Nontron, Ribérac, La

Réole, Bazas, Blaye et Lesparre-Médoc ;
- TC supprimés : Blaye, Cognac et Sarlat-la-Canéda ;
- TI supprimés pour la cour d'appel de Pau : Biarritz, Saint-Palais, Orthez, Saint-Sever, Lourdes et Bagnères-de-Bigorre ;
- TC supprimés : Bagnères-de-Bigorre et Oloron-Sainte-Marie.

Normandie
En Basse et Haute-Normandie (cours d'appel de Caen et de Rouen) 13 suppressions d'implantation de tribunaux d'instance et 5 de tribunaux de commerce sont proposées :
- TI supprimés pour la cour d'appel de Caen : Valognes, Saint-Lo, Bayeux, Mortain, Domfront, Falaise, Pont-l'Évèque, Mortagne-au-Perche ;
- TC supprimés : Argentan, Bayeux, Honfleur et Condé-sur-Noireau ;
- TI supprimés pour la cour d'appel de Rouen : Pont-Audemer, Yvetot, Louviers, Elbeuf et Neufchatel-en-Bray ;
- TC supprimés : Pont-Audemer (redéployé sur Bernay) et Neufchatel-en-Bray.
On notera que les tribunaux de grande instance d'Avranches et de Bernay devraient être amenés à disparaître, Bernay bénéficiant - outre un tribunal d'instance - d'un nouveau tribunal de commerce. Flers qui bénéficiait d'un greffe détaché devrait voir la création d'un tribunal d'instance.

TRANSPORT

Désenclavement de la France et infrastructures de transports

Saisie par la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire du Sénat de la question du désenclavement et de l'état de l'équipement de la France en infrastructures de transport, la FMVM a récemment apporté sa contribution aux deux parlementaires chargés de l'élaboration d'un rapport sur ce sujet.
Le point de départ de la réflexion de Jacqueline Alquier, sénatrice du Tarn et de Claude Biwer, sénateur de la Meuse était le programme adopté lors du CIACT du 18 décembre 2003, programme contribuant très faiblement au désenclavement puisqu'il porte essentiellement sur des élargissements d'itinéraires ou sur des projets ubains.
En préambule de sa contribution, la FMVM a rappelé l'importance que les villes moyennes et leurs communautés disposent de réseaux de communication matériels et immatériels efficaces, l'un des objectifs du CIACT précité étant d'inscrire la croissance des transports dans une perspective de développement durable. Dans sa contribution, la FMVM n'a pas formulé d'observations précises sur le réseau routier, soulignant que l'expansion continue du réseau autoroutier a de ce fait largement accru l'accessibilité des villes moyennes au sens de la LOADT du 4 février 1995 (une aire urbaine de plus de 10 000 habitants ne doit pas être située à plus de 50 km de distance ou à plus de 45 minutes de trajet d'un grand axe de transport).

Lignes à grande vitesse
Au titre des projets de lignes à grande vitesse, la FMVM a indiqué que l'ouverture du premier tronçon de la LGV Est européenne, la réalisation de sa seconde phase, ou encore le prolongement des LGV Sud-Europe-Atlantique et Bretagne-Pays de la Loire étaient également des facteurs de gain d'accessibilité pour les villes moyennes.
Toutefois, la FMVM a souligné que toutes les villes moyennes situées directement ou bien dans la zone d'influence de ces tracés n'en bénéficiaient pas de la même façon. Pour cela, l'État comme les régions doivent veiller à optimiser la fréquence des arrêts dans les gares de ces villes, et assurer une bonne articulation des TGV et des trains régionaux.

Lignes ferroviaires d'intérêt national
Au terme du CIACT du 18 décembre 2003, seules trois grandes lignes ferroviaires d'aménagement du territoire ont été retenues (POLT, LRNVS et Paris-Clermont-Ferrand). Au-delà de la priorité donnée au développement polycentrique de l'agglomération parisienne, la FMVM a rappelé l'importance qui doit être donnée à l'accélération de ces investissements et à la regénération viaire de l'ensemble des réseaux secondaires.
Dans le même temps, les villes moyennes doivent également pouvoir compter aussi bien sur une bonne accessibilité au sein du réseau régional de transport ferroviaire que sur la consolidation des lignes ferrées transversales d'intérêt national, lignes dont l'intérêt est renforcé par la constitution de grandes régions européennes.

Développer l'intermodalité
Dans la perspective du renforcement du rôle des villes moyennes comme charnière du territoire, le maintien de la qualité du niveau de leur accessibilité actuel et à partir de là, le développement de l'intermodalité avec les transports régionaux s'avère crucial.
La FMVM a précisé que l'amélioration de l'accessibilité des villes moyennes passait aussi par l'amélioration de la gouvernance de ces mêmes réseaux à tous les échelons compétents.
Il a été ainsi proposé dans cette contribution d'inciter à la mise en en place de schémas interrégionaux, afin de réduire les « effets de frontière », contrecoup de la dynamique positive de la régionalisation des transports de voyageurs.

Et l'aérien ?
Si l'on s'en tient à la volonté initiale de développer un 3ème réseau d'aéroports dans le bassin parisien (Beauvais, Vatry, Châteauroux) projeté dans le cadre du CIACT du 18 décembre 2003, la FMVM a regretté que ce projet en soit resté au stade de la déclaration d'intention.
S'agissant du soutien au développement d'aéroports éloignés du bassin parisien et ne disposant pas d'une desserte proche assurée par le TGV, la FMVM a estimé essentiel de préserver la ligne budgétaire correspondant à l'ancien FIATA et souligné l'intérêt de ce financement dont les aéroports des villes moyennes sont très largement dépendants.

L'accès aux TIC
Dans une démarche de développement durable, la FMVM a enfin rappelé l'importance de coupler à une stratégie de

développement des infrastructures matérielles, l'accessibilité des territoires en infrastructures immatérielles.
Si les villes moyennes sont à l'heure actuelle plutôt bien desservies en haut débit et en très haut débit pour l'entreprise, la FMVM a fait le constat que la couverture est peut être moins satisfaisante à la périphérie de ces aires urbaines.
De ce point de vue, la création de réseaux d'initiative publique ouverts aux opérateurs, reste une solution coûteuse mais un élément indispensable pour l'attractivité des entreprises. Et la question du partage des infrastructures existantes entre opérateurs reste, en dépit des interventions de la commission européenne, inaboutie à ce jour.

ECONOMIE

Recensement de la population - L'Insee précise la méthodologie

Fin décembre 2008, les chiffres des populations légales de toutes les circonscriptions administratives et des collectivités seront publiés au Journal Officiel. Un décret viendra ainsi authentifier les nouvelles populations municipales, comptées à part et totales de toutes les communes (voir définitions infra). Ces populations entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2009 et auront vocation à s'appliquer dans près de 350 articles de lois ou de codes ; elles feront ensuite l'objet d'une actualisation annuelle.

Au terme d'une conférence de presse donnée hier, Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la commission nationale d'évaluation du recensement rénové de la population, et Olivier Lefebvre, responsable de l'unité de recensement de la population à l'Insee, ont tenu à apporter des précisions méthodologiques.

Ce qu'il faut retenir au terme des campagnes en cours, c'est que les nouveaux chiffres de populations légales feront référence à l'année médiane de collecte, c'est-à-dire à 2006 pour cette première publication. En effet, ce choix a été opéré pour assurer une égalité de traitement entre les communes dans le contexte du nouveau procédé par rotation et échantillon. Ce choix est notamment justifié pour assurer une égalité de traitement avec la catégorie des communes de moins de 10 000 habitants, dont un cinquième a été totalement recensé à compter de 2004 et dont le dernier cinquième le sera en 2008.

S'agissant de la prise en compte de l'impact de ces nouvelles populations dans la répartition des dotations en 2009, la question du lissage des variations de population n'est pas encore arrêtée. Pour les répartitions 2000 à 2002, une prise en compte des variations par tiers avait été effectuée, ce qui pourrait être plus délicat à mettre en œuvre après 2009, avec des résultats qui seront annualisés. On notera enfin que l'authentification des populations infra communales (ZFU et ZUS) devrait intervenir entre février et mars 2009.

Population municipale : elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire, les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ;

Population comptée à part : elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui a conservé un lien avec la commune (ex. : élèves ou étudiants de moins de 25 ans, ayant leur résidence familiale dans la commune et logeant pour leurs études dans une autre commune, personnes ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant habituellement dans une communauté d'une autre commune…) ;

Population totale : correspond à la somme des populations municipale et comptée à part.

(Pour plus de précisions se reporter à l'article 1er du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population).

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia
Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi